

Un cadre grandiose au cœur des vignes

Entre Alpes et Léman, le Château d'Aigle trône depuis la fin du douzième siècle au cœur d'un vignoble réputé. L'ancienne résidence des chevaliers d'Aigle et des Gouverneurs bernois ouvre ses portes et propose quatre salles dans ce cadre prestigieux pour des cérémonies d'exception, apéritifs et banquets.

Cérémonie d'exception, apéritif, banquet

Quelles que soient vos envies, le Château d'Aigle propose des salles adaptées. De la cérémonie de votre mariage civil au banquet, en passant par l'apéritif, vivez votre mariage au Château d'Aigle.



Cérémonie « Mariage d'exception »

Afin de répondre au souhait de nombreux fiancés, ce nouveau service est proposé par l'état civil vaudois. La cérémonie dure en moyenne 1 heure. L'officier de l'état civil est compétent pour la procédure de mariage et sa célébration. La cérémonie est organisée en accord avec l'officier d'état civil (choix de musique, intervention d'un invité, lecture d'un texte, etc.).

Les mariages peuvent être célébrés du jeudi au samedi, selon les disponibilités de l'Etat civil. Les réservations se font auprès de l'Office de l'état civil du canton de Vaud. Plusieurs cérémonies de mariage peuvent avoir lieu le même jour.

Apéritif et vin d'honneur

Après une cérémonie religieuse dans une église de la région ou un mariage d'exception dans une salle du Château, les fiancés disposent d'un lieu de prestige quelle que soit la saison au Château d'Aigle. Durant la belle saison, les cours et le jardin du Château, au cœur des vignes, se prêtent à merveille pour le vin d'honneur et l'apéritif. Une salle est naturellement aussi réservée afin de parer aux éventuels caprices de la météo.

Banquet et repas

Le Château d'Aigle travaille avec des traiteurs agréés. Que les fiancés souhaitent un repas traditionnel, raffiné ou encore gastronomique, leurs papilles seront mises en éveil grâce aux traiteurs agréés, proposant des menus variés et à tous les prix. Sur place, des cuisines professionnelles permettent de réaliser tous les plats dans les meilleures conditions. Les vignerons partenaires du Château proposent également une large gamme de vins de grande qualité.

Salles d'exception pour un jour exceptionnel

À événement exceptionnel, cadre de choix ! Le Château d'Aigle propose quatre superbes salles. En journée ou en soirée, quel que soit l'événement à organiser, le cadre extraordinaire du Château d'Aigle laissera un souvenir mémorable à tous les invités.

Salle des Communes

La majestueuse salle des Communes donne un caractère prestigieux à une réception de marque. Elle peut accueillir entre 50 et 200 personnes dans son cadre raffiné. Sa vue magnifique sur les vignobles et les montagnes de la région lui apporte un charme particulier. C'est l'endroit idéal pour rendre un événement inoubliable.

Largeur : entre 6.70m. et 7.50m. - Longueur : 25m.

Hauteur de plafond : 3.40m.

Nombre de convives en tables rondes : 96

Nombre de convives en tables rectangulaires : 180

Nombre de personnes en cérémonie : 200



Salle des Excellences

La salle des Excellences, située dans la Maison de la Dîme en face du Château, est la plus grande salle du site. Elle peut accueillir jusqu'à 250 personnes. La salle des Excellences permet d'organiser des événements d'envergure dans un magnifique écrin. Elle est accessible par ascenseur et possède une cheminée qui donnera à la manifestation un caractère authentique.

Largeur : 12.30m. - Longueur : 19.2m.

Hauteur de plafond : 2.40m.

Nombre de convives en tables rondes : 128

Nombre de convives en tables rectangulaires : 200

Nombre de personnes en cérémonie : 250



Salle des Gouverneurs

Dans un cadre chaleureux, grâce à sa cheminée d'époque, la salle des Gouverneurs accueille entre 40 et 80 personnes. La salle des Gouverneurs offre un cadre rempli d'histoire, entouré des armoiries des familles bernoises qui ont vécu au Château d'Aigle, mettant ainsi une touche d'originalité à l'événement.

Largeur : 5m. - Longueur : 16m.

Hauteur de plafond : 3.55m.

Nombre de convives en tables rondes : 40

Nombre de convives en tables rectangulaires : 60

Nombre de personnes en cérémonie : 80



Chambre des Audiences

La Chambre des Audiences, avec son plafond décoré en 1588, offre un cadre plus intimiste pour une petite cérémonie.

Largeur : 4.80m. - Longueur : 11m.

Hauteur de plafond : 2.40m.

Nombre de convives en tables rondes : 1 seule table à 8 personnes

Nombre de convives en tables rectangulaires : 40

Nombre de personnes en cérémonie : 40



Tarifs de location des salles

Les salles d'exception du Château d'Aigle peuvent se louer tout au long de l'année. Simplicité et prix attractifs garantissent une organisation efficace pour tout type d'événement, incluant les prestations suivantes :

- Location de la salle
- Mise à disposition des tables et des chaises
- Utilisation de la cuisine (pour les apéritifs et les repas) par un de nos traiteurs agréés
- Mise à disposition de la vaisselle, des couverts et de la verrerie
- Frais d'énergie
- Gestion du dossier

	Audiences	Gouverneurs	Communes	Excellences
Cérémonie*	CHF 600.-	CHF 700.-	CHF 1'000.-	CHF 1'000
Apéritif	CHF 700.-	CHF 900.-	CHF 1'250.-	CHF 1'250.-
Apéritif (+100pers.)		CHF 1'300.-	CHF 1'650.-	CHF 1'650.-
Repas	CHF 1'000.-	CHF 1'300.-	CHF 1'800.-	CHF 1'800.-
Repas (+100pers.)			CHF 2'200.-	CHF 2'200.-

**Pour une cérémonie de mariage d'exception, en collaboration avec l'Etat Civil du Canton de Vaud*

Offres combinées et réductions

Pour que la fête soit des plus belles tout au long de la journée, profitez de nos offres combinées.

- Cérémonie + Apéritif : -10% sur le prix de location de la salle d'apéritif
- Cérémonie + Repas : -10% sur le prix de location de la salle du repas
- Apéritif + Repas : - 10% sur le prix de location de la salle du repas
- Cérémonie + Apéritif + Repas : - 10% sur le prix de location des salles de l'apéritif et du repas

Sous réserve des disponibilités des salles.

Réduction « Aiglon »

Les réservations faites par les personnes habitant la Commune d'Aigle bénéficient d'un rabais de 20% sur le montant global de la facture.

Réduction « Bachique »

Les réservations faites par une Confrérie Bachique bénéficient d'un rabais de 20% sur le montant global de la facture.

Réduction « vendredi »

Les réservations effectuées pour une cérémonie d'exception un vendredi, bénéficient d'une réduction de 30% sur le montant global de la facture. Le vendredi n'étant pas un jour officiel de cérémonie d'exception, il est impératif de se renseigner quant aux disponibilités de l'Etat civil.

Les réductions et offres combinées ne sont pas cumulables.

Service traiteur de qualité pour de multiples saveurs

Le Château d'Aigle travaille avec 7 traiteurs agréés. Que ce soit pour un apéritif ou un banquet, les fiancés ont à leur disposition des partenaires de qualité, ravis de mettre tout en œuvre pour proposer un repas d'exception.

Fairmont Le Montreux Palace

Dario Perrone
Avenue Claude Nobs 2
CH-1820 Montreux
+41 (0)21 962 10 05

dario.perrone@fairmont.com
www.fairmont.com/montreux/

Héritier Traiteur SA

Route des Cullayes 4
CH-1083 Mézières
+41 (0)21 905 11 76

info@heritier-traiteur.ch
www.heritier-traiteur.ch

Lausanne Palace & Spa

Brice Chatlain
Rue du Grand-Chêne 7-9
CH-1002 Lausanne
+41 (0)21 331 31 74

manifestations@lausanne-palace.ch
www.lausanne-palace.ch

Mayor Traiteur

Passage Daniel Baud-Bovy 14,
CH-1205 Genève
+41 (0)22 328 10 82

nawel@mayortraiteur.ch
www.mayortraiteur.ch

La Pinte du Paradis

Pl. du Château 2
CH-1860 Aigle
+41 (0)24 466 18 44

info@lapinteduparadis.ch
www.lapinteduparadis.ch

Traiteur Reichenbach

Rue du Midi 4
CH-1860 Aigle
+41 (0)79 155 35 18

julien@reichenbach-saveurs.ch
www.reichenbach-saveurs.ch

RSH Quality Food ConceptSA

Chemin de la Colice 3
CH-1023 Crissier
+41 (0)21 635 29 80

info@rsh-traiteur.ch
www.rsh-traiteur.ch

La BadouxThèque

Route de Lausanne 28
CH-1853 Yverne
+41 (0)24 467 00 40

info@group-events.ch
www.group-events.ch/la-badouxtheque/

Pour des raisons d'organisation, il est indispensable de réserver auprès d'un traiteur agréé.

Pour que vos invités en garde le meilleur souvenir

Pour faire plaisir à tous vos invités, le Château d'Aigle vous propose 2 souvenirs qui permettront de rendre cette journée encore plus mémorable.

La Réserve du Château

CHF 20.-

Bouteille 70 cl, disponible en blanc ou en rouge



Verre à pied

CHF 6.-



Règlement intérieur pour que la fête soit plus belle

Préambule

Afin que tous les événements organisés au Château d'Aigle se déroulent au mieux, le Château d'Aigle demande aux organisateurs et convives de respecter les conditions générales de

Les conditions générales de location s'appliquent à tous les événements se déroulant dans les salles du Château d'Aigle, ses cours et ses jardins, ainsi que la Salle des Excellences, se trouvant dans la Maison de la Dîme.

Les conditions générales font partie intégrante du contrat de location.

Article 1 - Horaires de location des salles

Jusqu'à deux événements par jour peuvent être organisés dans la même salle. Les horaires des mises en place et de rangement sont coordonnés par le Château d'Aigle, afin que chaque organisateur puisse bénéficier du site dans les meilleures conditions.

Les horaires de mise à disposition de la salle sont mentionnés sur le contrat de location. Une exclusivité pour la journée peut être accordée à l'organisateur, pour CHF 300.- supplémentaire par salle.

Les événements au Château d'Aigle peuvent se dérouler tous les jours, selon les disponibilités des salles. Sur ordre de police, le Château d'Aigle ferme ses portes à minuit, et exceptionnellement à 3h00 les vendredis et samedis.

Les Cérémonies de mariage d'exception ont lieu les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} samedi du mois à :

- 11h00
- 13h00
- 14h30
- 16h00

15 minutes sont à disposition des mariés, s'ils souhaitent mettre en place une petite décoration, qui doit impérativement être reprise à l'issue de la cérémonie.

Le Château d'Aigle est un site ouvert au public, selon les horaires suivants :

- Janvier à mars : 10h00 à 17h00
- Avril à octobre : 10h00 à 18h00
- Novembre à décembre : 10h00 à 17h00

La réservation d'une salle du château d'Aigle durant ces heures ne donne en aucun cas droit à l'exclusivité d'occupation des lieux. Naturellement, les visiteurs ne sont pas autorisés à visiter les salles de réception, mais seront toutefois présents dans les différentes salles du musée et dans l'enceinte du Château.

Article 2 – Apéritif et repas

Tout apéritif, collation ou repas servi dans les salles du Château d'Aigle doit être organisé par un restaurateur-traiteur agréé.

- Fairmont Le Montreux Palace – <https://www.fairmont.com/montreux> - +41 21 962 10 05
- Héritier Traiteur SA – www.heritier-traiteur.ch - +41 21 905 11 76
- La BadouxThèque - www.group-events.ch/la-badouxtheque/ - +41 24 467 00 40
- La Pinte du Paradis – www.lapinteduparadis.ch – +41 24 466 18 44
- Lausanne Palace & Spa – www.lausanne-palace.ch - +41 21 331 31 74
- Mayor Traiteur – www.mayortraiteur.ch – +41 22 328 10 82
- RSH Quality Food Concept SA – www.rsh-traiteur.ch - +41 21 635 29 80
- Traiteur Reichenbach – www.reichenbach-saveurs.ch - +41 79 155 35 18

Les vins servis dans les salles du Château et de la Maison de la Dîme proviennent exclusivement des vigneron-céllériers agréés (voir liste ci-dessous).

- Artisans Vignerons d'Ollon – www.avollon.ch
- Artisans Vignerons d'Yvorne – www.avy.ch
- Badan Vins – www.badanvins.ch
- Badoux - Vins – www.badoux-vins.ch
- Cave Alain Emery – www.cave-emery.ch
- Cave Borloz / Alexandre Favre – www.aleajactaest.ch
- Cave du Clos Aimond - www.cave-du-clos-aimond.ch
- Chapelle La Roche - www.pameylan.ch
- Château Maison Blanche – www.maison-blanche.ch
- Commune d'Aigle – www.aigle.ch
- Commune d'Yvorne – www.commune-yvorne
- Domaine de la Baudelière – www.artisanes-vigne-vin.ch
- Domaine de la Pierre Latine – www.pierre-latine.ch
- Domaine de l'Ovaille – www.ovaille.ch
- Domaine des Hospices Cantonaux
- Domaine les Portes Rouges Isoz & Fils – www.portes-rouges.vin
- Frédéric Borloz - fbz@bluewin.ch
- Hammel vins - www.hammel.ch
- Les Celliers du Chablais – www.celliersduchablais.ch
- Obrist SA – www.obrist.ch
- Propriété Veillon au Cloître – www.veillon-au-cloitre.ch
- Raoul & Stefanie Moret – www.moret.ch
- Rapaz Frères – www.rapazfreres.ch

Les vins mousseux, le Champagne et les alcools forts ne sont pas soumis à cette restriction.

En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, une surtaxe de CHF 1000.- est facturée à l'organisateur.

Afin de garantir une bonne utilisation du matériel, l'installation de la salle est faite uniquement par le restaurateur-traiteur.

Toutes les questions relatives à la mise en place et à la décoration de la salle sont à traiter directement avec le restaurateur-traiteur.

Article 3 – Parking & organisation

Le nombre de place de stationnement aux abords du Château d'Aigle est limité, seules 10 places sont disponibles. Ces places ne peuvent être réservées au préalable et sont aussi à la disposition des visiteurs du Château d'Aigle et des clients du Restaurant *La Pinte du Paradis*.

Pour des raisons de sécurité et d'accès, il est strictement interdit de se parquer devant le Château et sur la route. Des contrôles de police sont effectués régulièrement et assujettis au règlement communal en vigueur. Des parkings sont disponibles à l'Av. du Chamossaire et sur la Place Chevron.

Il est bien sûr, tout à fait possible de monter en voiture au Château pour déposer des passagers.

Les livraisons de matériel par les organisateurs ou autres intervenants, tels que vins, fleurs, etc. ne peuvent se faire que d'entente avec la direction du Château d'Aigle. Afin de coordonner la livraison et le stockage, un rendez-vous doit être fixé au préalable. Les véhicules sont autorisés à stationner devant le château uniquement le temps de la livraison.

Article 4 – Sécurité et dégâts

Toute manifestation située dans l'enceinte du Château de plus de 150 personnes, devra être placée sous la surveillance d'un agent de sécurité aux frais des organisateurs. Le Château d'Aigle collabore généralement avec la société Securitas.

Les dommages occasionnés au Château d'Aigle, ainsi qu'au matériel seront refacturés à l'organisateur. Merci d'informer spontanément la réception du Château d'Aigle si vous constatez des dégâts.

Il est interdit d'utiliser scotch, clous ou punaises sur les murs, sols et plafonds dans toutes les salles du Château d'Aigle.

Le lancé de riz, de pétales de fleurs ou toute autre chose pouvant souiller le sol du Château d'Aigle, est strictement prohibé. Le nettoyage supplémentaire engendré est refacturé à l'organisateur. L'utilisation d'objets incandescents tels que, torches, feux d'artifice et fumigènes est interdit dans l'enceinte et aux abords du Château d'Aigle.

Les chiens ne sont pas les bienvenus dans les salles du Château d'Aigle.

Article 5 – Tarifs & conditions de paiement

La location de salles inclut les prestations suivantes :

- La mise à disposition des salles et/ou des cours intérieures du Château et/ou du jardin loués selon le contrat, mais en aucun cas de l'extérieur du Château d'Aigle, qui ressort au domaine public
- L'électricité et le chauffage (si nécessaire)
- La mise à disposition des cuisines et de tout le matériel nécessaire à la réalisation d'un apéritif ou repas, par un restaurateur-traiteur agréé
- La mise en place des chaises lors d'une réservation pour une cérémonie d'exception ou un séminaire.
- La gestion du dossier

Le paiement s'effectue comme suit :

- 50% du montant global à la réservation, validant définitivement la réservation
- Solde, suite à l'événement

Le montant indiqué sur le contrat de location s'entend toutes taxes comprises. Des suppléments peuvent être éventuellement ajoutés selon les cas :

- Utilisation de salles non indiqués dans le contrat
- Dégâts et dommages
- Service de vins non conformes aux conditions générales

Une fois le contrat renvoyé signé, la réservation est considérée comme fixe. Toute modification ou annulation entraînera des frais de dossier s'élevant à CHF 100.-. En cas d'annulation, l'acompte n'est pas remboursé. Si l'annulation intervient moins d'un mois avant l'événement, l'entier des prestations est facturé à l'organisateur.

Article 6 – Nettoyage

Pour les nettoyages de/s la/les salle/s louée/s, ils sont inclus dans le prix de la location de la/les salle/s.

Le présent règlement fait partie intégrante du contrat de location conclu entre l'organisateur et le Château d'Aigle. La conclusion du contrat de location implique l'acceptation du présent règlement par l'organisateur.



Château d'Aigle

info@chateauaigle.ch